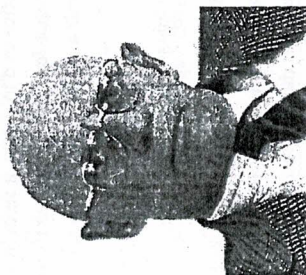


Quelles questions ou problèmes ce premier volet de cours soulève-t-il ? (Partie III)



Michel Foucault

(1926-1984)

Réflexion du sociologue Michel Foucault extrait des Cours au Collège de France « Il faut défendre la société » 1976

« Le pouvoir politique ne commence pas quand cesse la guerre. L'organisation, la structure juridique du pouvoir, des États, des monarchies, des sociétés n'a pas son principe là où cesse le bruit des armes. La guerre n'est pas conjurée. D'abord, bien sûr, la guerre a présidé à la naissance des États : le droit, la paix, les lois sont nées dans le sang et la boue des batailles. Mais par là il ne faut pas entendre des batailles idéales, des rivalités telles que les imaginent les philosophes ou les juristes : il ne s'agit pas d'une sorte de sauvagerie théorique. La loi ne naît pas de la nature, auprès des sources que fréquentent les premiers bergers ; la loi naît de batailles réelles, des victoires, des massacres, des conquêtes qui ont leur date et leur héros d'horreur ; la loi naît des villes incendiées, des terres ravagées ; elle naît avec les fameux innocents qui agonisent dans le jour qui se lève.

Mais cela ne veut pas dire que la société, la loi et l'État soient comme l'armistice dans ces guerres, ou la sanction définitive des victoires. La loi n'est pas pacification, car sous la loi, la guerre continue à faire rage à l'intérieur de tous les mécanismes de pouvoir, même les plus réguliers. C'est la guerre qui est le moteur des institutions et de l'ordre : la paix, dans le moindre de ses rouages, fait sourdement la guerre. Autrement dit, il faut déchiffrer la guerre sous la paix : la guerre, c'est le chiffre. Nous sommes donc en guerre les uns contre les autres ; un front de bataille traverse la société tout entière, continûment et en permanence, et c'est ce front de bataille qui place chacun de nous dans un camp ou un autre. Il n'y a pas de sujet neutre. On est forcément l'adversaire de quelqu'un. »

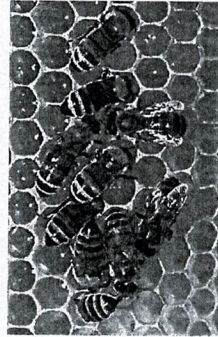
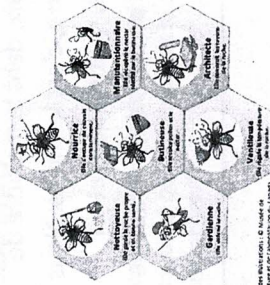
Distinction sociétés animales et sociétés humaines : Une vie politique fondée sur la rationalité et le langage



Aristote (- 384 av. J.-C - 322) né à Stagire en Macédoine, est un philosophe grec, disciple de **Platon** et précepteur d'**Alexandre le Grand**, connu pour ses contributions majeures en **logique, éthique, politique et physique**.

Aristote « L'homme est un animal Politique » !

Extrait de l'ouvrage La Politique : « Il est évident que l'homme est un animal politique plus que n'importe quelle abeille et que n'importe quel animal grégaire. Car, comme nous le disons, la nature ne fait rien en vain ; or seul parmi les animaux l'homme a un langage. Certes la voix est le signe du douloureux et de l'agréable, aussi la rencontre-t-on chez les animaux ; leur nature en effet est parvenue jusqu'au point d'éprouver la sensation du douloureux et de l'agréable et de se les signifier mutuellement. Mais le langage existe en vue de manifester l'utile et le nuisible, et par suite aussi le juste et l'injuste. Il n'y a en effet qu'une chose qui soit propre aux hommes par rapport aux animaux : le fait que seuls ils ont la perception du bien et du mal, du juste et de l'injuste et des autres notions de ce genre. Avoir de telles notions en commun, c'est ce qui fait une famille et une cité. »



Parallèlement aux sociétés humaines il existe des sociétés animales organisées (Fourmis, abeilles, thurmites etc..) mais Aristote insiste ici sur leur différence majeure.

Les animaux sociaux, sont entièrement déterminés à vivre et à coopérer par instinct avec leurs congénères et ne sont pas des animaux politiques au sens où ils suivent les lois biologiques de leur espèce. Si un animal est capable d'exprimer par sa voix, un signe (cri, ronronnement) tel que le plaisir ou la douleur physique, la proximité d'un danger (signe = son + sens), il ne peut exprimer des concepts abstraits tels l'idée du bien et du mal, de la justice et de l'injustice. L'animal peut exprimer des sensations mais non des idées.

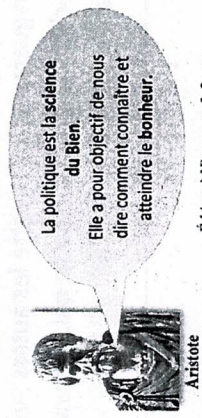
Seuls les hommes possèdent en commun le langage et la raison, deux facultés qui les rendent aptes à communiquer et à s'entendre sur les notions de bien et de mal, de justice et d'injustice, à se demander **comment chercher en commun le bien-vivre qui est la question politique fondamentale** et à trouver par le débat, la réflexion, la délibération une solution réfléchie pour parvenir au plein épanouissement de leur nature.

On ne saurait voir les abeilles ou les fourmis se réunir en assemblée et instaurer un débat pour savoir quelle est la meilleure manière d'organiser la ruche ou la fourmilière.

Dire que l'homme est un animal politique, ne signifie donc pas que la politique est le fait de l'instinct, cela sert plutôt à rappeler que l'intelligence et la liberté sont aussi inscrites dans la nature de l'homme et cela explique la diversité des lois, des modes d'organisations propres aux sociétés humaine et leur différence avec les sociétés animales organisées dont les règles posées par la nature, restent invariables dans le temps et les lieux (une ruche de l'antiquité ou en chine connaît la même organisation qu'une ruche actuelle en France).

Aristote insiste donc sur l'idée que la politique prolonge et achève ce que la nature a seulement ébauché. Ainsi l'homme est l'animal qui réalise ses potentialités propres dans et par l'activité politique qui est une science dont seuls les hommes sont capables.

Il y a donc identité entre Morale et Politique



La politique est la science du Bien.
Elle a pour objectif de nous dire comment connaître et atteindre le bonheur.

Éthique à Nicomaque, I, 2



L'objet principal de la politique est de créer l'amitié entre les membres de la cité.
(Aristote)

Bilan : Les sociétés humaines seraient donc selon Aristote capables d'édicter rationnellement leurs propres règles, de les respecter sans l'intervention d'un pouvoir extérieur pour les y contraindre. Penser le contraire serait mépriser l'intelligence créatrice et la capacité morale qui caractérisent l'humain.

L'HOMME, ÊTRE DE RAISON

L'homme est le seul animal doué de logos. Il est pour cette raison le seul animal politique.

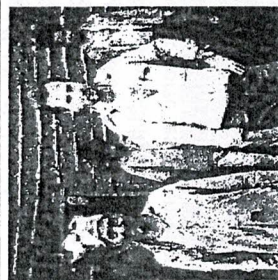
La raison est la différence essentielle entre les hommes et les bêtes.

L'homme doit, dans la mesure du possible, s'immortaliser, et tout faire pour vivre selon la partie la plus noble qui est en lui. C'est-à-dire la vie selon l'intellect, puisque l'intellect est au plus haut degré de l'homme même.

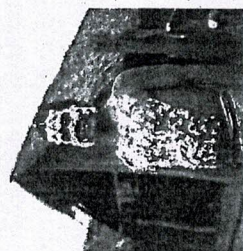
Aristote accorde à l'activité de la pensée le plus grand des plaisirs, le plaisir le plus pur, celui qui apporte le plus grand bonheur. L'exercice de cette faculté suprême qui projette une sorte de lumière intelligible et divine sur les êtres et les choses correspond à la seule manière de « bien vivre ».



Transition : Il existe des exemples historiques de collectivités organisées fonctionnant sans l'intervention d'une autorité supérieure et sans cadre juridique. Le fonctionnement des sociétés sans chef.



Pierre Clastres (1934-1977)



Texte de Pierre Clastres (sociologue et anthropologue contemporain) extrait l'ouvrage La société contre l'État.

« 1) Il n'y a donc pas de roi dans la tribu, mais un chef qui n'est pas un chef d'État. Qu'est-ce que cela signifie ? Simplement que le chef ne dispose d'aucune autorité, d'aucun pouvoir de coercition, d'aucun moyen de donner un ordre. Le chef n'est pas un commandant, les gens de la tribu n'ont aucun devoir d'obéissance. L'espace de la chefferie n'est pas le lieu du pouvoir, et la figure (bien mal nommée) du "chef" sauvage ne préfigure en rien celle d'un futur despote. Ce n'est certainement pas de la chefferie primitive que peut se déduire l'appareil étatique en général.

2) De fait, à les considérer selon leur organisation politique, c'est essentiellement par le sens de la démocratie et le goût de l'égalité que se distinguent la plupart des sociétés indiennes d'Amérique. Les premiers voyageurs du Brésil et les ethnographes qui les suivirent l'ont maintes fois souligné : la propriété la plus remarquable du chef indien consiste dans son manque à peu près complet d'autorité ; la fonction politique paraît n'être, chez ces populations, que très faiblement différenciée. Malgré sa dispersion et son insuffisance, la documentation que nous possédons vient confirmer cette vive impression de démocratie, à laquelle furent sensibles tous les américanistes.

3) Tout se passe, en effet, comme si ces sociétés constituaient leur sphère politique en fonction d'une intuition qui leur tiendrait lieu de règle : à savoir que le pouvoir est en son essence coercition. (...)

(..) Elles ont très tôt pressenti que la transcendance du pouvoir recèle pour le groupe un risque mortel, que le principe d'une autorité extérieure et créatrice de sa propre légalité est une contestation de la culture elle-même (...)

Car, découvrant la grande parenté du pouvoir et de la nature, comme double limitation de l'univers de la culture, les sociétés indiennes ont su inventer un moyen de neutraliser la virulence de l'autorité politique. Elles ont choisi d'en être elles-mêmes les fondatrices, mais de manière à ne laisser apparaître le pouvoir que comme négativité aussitôt maîtrisée : elles l'instituent selon son essence (la négation de la culture) mais justement pour lui dénier toute puissance effective.

La même opération qui instaure la sphère politique lui interdit son déploiement : c'est ainsi que la culture utilise contre le pouvoir la ruse même de la nature ; c'est pour cela que l'on nomme chef, l'homme en qui vient se briser l'échange des femmes, des mots et des biens.

En tant que débiteur de richesse et de messages, le chef ne traduit pas autre chose que sa dépendance par rapport au groupe, et l'obligation où il se trouve de manifester à chaque instant l'innocence de sa fonction."

Pierre Clastres montre que la forme d'organisation de l'État moderne se distingue notamment des formes de pouvoirs que l'on trouve dans les sociétés tribales.

Ainsi les chefs des tribus ne possèdent pas les pouvoirs conférés à l'État moderne :



De quels pouvoirs dispose les chefs de tribu ?

- Ils ne possèdent pas de pouvoir législatif : les lois sont énoncées dans les coutumes que le chef doit rappeler. La coutume seule à valeur de loi.
- Ils ne possèdent pas de pouvoir exécutif : pas d'administration à son commandement pour faire appliquer les lois, aucune force supérieure lui permettant d'imposer son autorité.
- Ils ne possèdent pas de pouvoir judiciaire : ce n'est pas le chef qui sanctionne le non-respect des lois, plus qu'un juge qui sanctionne, il est un **arbitre qui cherche à réconcilier**.

Comme le soulignent aussi les études de Claude Lévi Strauss analysant les tribus indiennes d'Amérique du Nord : Le chef est doté d'une autorité naturelle, à laquelle on se réfère en cas de conflit entre membres d'une même tribu et chez lequel on se réfugie en cas de disette : il doit apaiser les querelles, régler les différends, non pas en usant d'une force qu'il ne possède pas mais en se fiant aux seules vertus de son prestige, de son équité et de sa parole.

Son rôle se réduit à être l'incarnation de la tradition : sa parole n'est là que pour rappeler les coutumes, l'exemple des ancêtres, etc..
Le chef est un faiseur de paix ; il est l'instance modératrice du groupe et on se réfère à lui parce qu'il possède une expérience, certaines qualités comme le courage, la sagesse, la mesure, ou encore l'équité.

Il est généralement considéré comme un sage, et figure parmi les anciens dont on vient chercher les conseils.

Aussi le chef de la tribu n'exerce **pas de pouvoir** politique il fait **plutôt autorité**.

Il doit également se montrer très généreux de ses biens et ne peut se permettre de repousser les incessantes demandes de ses sujets.

Les chefs se trouvent donc dans l'obligation de donner et cette obligation, est en fait vécue comme une sorte de droit d'être soumis à un pillage permanent. Si le chef cherche à freiner la fuite des cadeaux, il perd tout prestige et tout pouvoir. On peut d'ailleurs reconnaître le chef dans la tribu à ce qu'il figure parmi ceux qui possèdent moins que les autres et porte les ornements les moins prestigieux, car le plus souvent ses biens sont partis en cadeau.

Par ailleurs **le chef doit être très bon orateur** ; le talent oratoire est une condition mais aussi un moyen du pouvoir politique. Le chef doit tous les jours, soit à l'aube, soit au crépuscule, gratifier d'un discours édifiant les gens de son groupe.

On retrouve ici l'idée que la politique relève du discours, du bon usage de la parole dans un espace d'échanges et d'expression (en Grèce c'est l'agora = place publique), dans l'état moderne c'est l'assemblée nationale, et ou les médias pour le chef d'Etat lors de communications importants.

Guerre et Paix : Le statut du chef en temps de guerre

C'est seulement lors des expéditions guerrières que le chef dispose d'un pouvoir considérable, parfois même absolu, sur l'ensemble des guerriers mais une fois la paix revenue, le chef de guerre perd toute sa puissance. Le modèle du pouvoir coercitif n'est donc accepté qu'en des occasions exceptionnelles, lorsque le groupe est confronté à une menace extérieure...

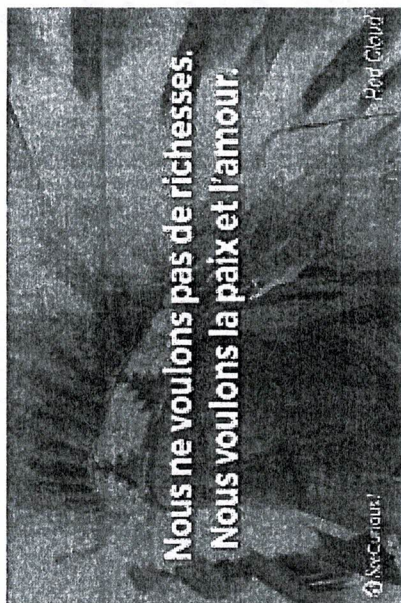
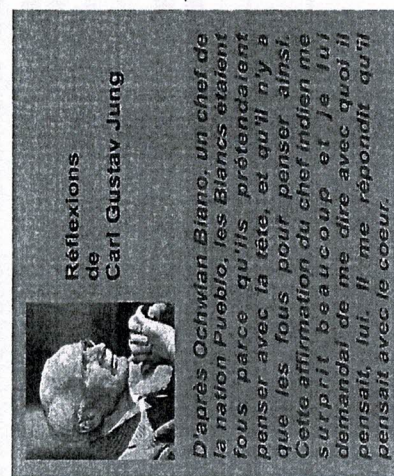
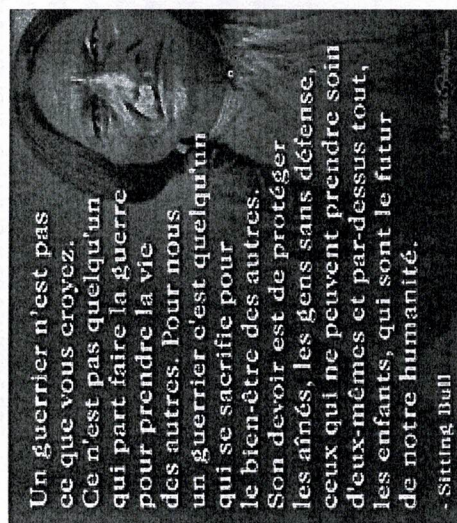
« L'autorité des chefs tupinamba, incontestée pendant les expéditions guerrières, se trouvait étroitement soumise au contrôle du conseil des anciens en temps de paix.

De même, les Jivaro n'auraient de chef qu'en temps de guerre. Le pouvoir normal, civil, fondé sur le consensus omnium et non sur la contrainte, est ainsi de nature profondément pacifique ; sa fonction est également « pacifiante » : le chef a la charge du maintien de la paix et de l'harmonie dans le groupe. Aussi doit-il apaiser les querelles, régler les différends, non en usant d'une force qu'il ne possède pas et qui ne serait pas reconnue, mais en se fiant aux seules vertus de son prestige, de son équité et de sa parole. Plus qu'un juge qui sanctionne, il est un arbitre qui cherche à réconcilier. »

► Le pouvoir coercitif du chef n'est donc accepté qu'en des occasions exceptionnelles, lorsque le groupe est confronté à une menace extérieure, en cas de déclaration de guerre. La coercition de son pouvoir cesse aussitôt que le groupe n'est plus qu'en rapport avec lui-même. Les tribus n'auraient ainsi de véritable chef qu'en temps de guerre.

La particularité de ces sociétés est donc qu'elles n'ont pas de structure étatique (pouvoir exécutif, judiciaire, législatif, constitution, armée, police, ni toutes les autres institutions renvoyant à l'Etat).

Ce qui ne signifie pas qu'elles ne manifestent aucune rationalité interne, bien au contraire. Ces sociétés continuent à exister malgré l'absence d'Etat du fait de leur rationalité : existence de lois traditionnelles, importance de la parole du chef, chefferie traditionnelle etc..



Bilan Argument B :

Selon les mots de P. Clastres, Il ne faut pas penser cette absence d'Etat comme le révélateur d'un niveau primitif ou inférieur d'organisation sociale.

Pierre Clastres montre plutôt qu'il a existé et qu'il existe encore, en Amazonie, des micros sociétés qui refusent toute hiérarchie et tout pouvoir institué supérieur aux membres du groupe.

Ces sociétés cherchent à empêcher la constitution d'un pouvoir séparé de la société. C'est la société toute entière, dans son ensemble qui exerce le pouvoir. Il ne doit pas y avoir d'Etat, puisque l'Etat consiste justement en un ensemble de pouvoirs séparés et institutionnalisés.

Ces sociétés ne sont donc pas à proprement parler des sociétés sans Etat mais ce sont plutôt des sociétés contre l'Etat.

Transition : Si l'analyse des tribus traditionnelles ne suffit pas à prouver qu'une société moderne pourrait se passer d'État dans sa forme actuelle. Elles indiquent au moins qu'il est possible d'imaginer des rapports sociaux pacifiques et durables sans sa présence.

Elles montrent aussi que l'auto-organisation est possible à petite échelle, c'est-à-dire au sein de petits groupements à dimension locales et humaines.

Question : Si la perspective d'une société organisée sans État apparaît peu probable et impossible pour certains, n'est-ce pas parce que nous sommes conditionnés à penser comme nous avons toujours vécu et qu'à force d'habitude nous sommes devenus incapables d'imaginer d'autres modes d'organisations possibles, plus libres et plus responsables ?



Errico Malatesta
(1853-1932)

C'est ce que suggère Errico Malatesta dans ce texte extrait de l'ouvrage intitulé L'anarchie (1932)

"Comme tous les êtres vivants, l'homme s'adapte et s'habitue aux conditions dans lesquelles il vit, et il transmet, par hérédité, les habitudes qu'il a acquises.

C'est ainsi qu'étant né et ayant vécu dans les chaînes, et étant l'héritier d'une longue série d'esclaves, l'homme a cru, quand il a commencé à penser, que l'esclavage était la caractéristique même de la vie, et la liberté lui est apparue comme quelque chose d'impossible.

De la même façon, contraint depuis des siècles et donc habitué à attendre le travail, c'est-à-dire le pain, du bon vouloir du patron, ainsi qu'à voir sa propre vie perpétuellement à la merci de celui qui possède la terre et le capital, le travailleur a fini par croire que c'est le patron qui lui permet de manger et il se demande naïvement comment on ferait pour vivre si les maîtres n'étaient pas là.

Imaginez quelqu'un qui aurait eu les deux jambes attachées depuis sa naissance, et qui aurait cependant trouvé le moyen de marcher tant bien que mal : il pourrait très bien attribuer cette faculté de se déplacer à ces liens, précisément - qui ne font au contraire que diminuer et paralyser l'énergie musculaire de ses jambes.

Et si aux effets naturels de l'habitude s'ajoute l'éducation donnée par le patron, par le prêtre, par le professeur, etc., qui sont tous intéressés à prêter que les maîtres et le gouvernement sont nécessaires, s'il s'y ajoute le juge et le policier qui font tout pour réduire au silence quiconque penserait différemment et serait tenté de propager ce qu'il pense, on comprendra comment a pu s'enraciner dans le cerveau peu cultivé de la masse laborieuse le préjugé selon lequel le patron et le gouvernement sont utiles et nécessaires.

Imaginez qu'à cet homme qui a les deux jambes attachées, dont nous parlions, le médecin fasse toute une théorie et expose mille exemples habilement inventés pour le persuader qu'il ne pourrait ni marcher ni vivre si ses deux jambes étaient libres : cet homme défendrait farouchement ses liens et verrait un ennemi en quiconque voudrait les lui détacher."